CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

<u>OBJET</u>: Métropole Aix Marseille Provence : Avenant n°1 à la convention de partenariat "Envie de ville pour réinvestir les centres urbains".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver le principe et le contenu de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat
 "Envie de ville pour réinvestir les centres urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence", selon le modèle annexé au rapport;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat susvisé avec l'ensemble des partenaires mentionnés.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

> Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées